

Image not found or type unknown



Un huissier a-t-il le droit de réclamer les docs administratif ?

Par **angy58**, le **25/05/2016** à **16:19**

BONJOUR,

mon ami doit régler la somme de 500 € auprès d'un huissier. Il a opté pour virement automatique mensuel de 30€. L'huissier n'est pas d'accord et réclame fiche de paie, quittance loyer, apl,edf... et accepte une mensualité à partir de 50 €.L'huissier est-il dans son droit?

J'espère avoir une réponse rapidement car il arrête pas d'appeler.
merci,

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **17:53**

L'huissier n'est jamais tenu, hors par jugement, d'accepter un étalement des règlements, c'est à dire un planning.

Si vous voulez ce planning de délais, vous acceptez ses demandes.
Sinon vous réglez la dette et c'est tout.